



AMBASSADE DE FRANCE AU SENEGAL

*Service de Coopération
et d'Action Culturelle*

Fonds social de développement

Relevé de conclusions Comité consultatif de sélection des projets 17 octobre 2013

La réunion du comité d'examen des projets présentés au Fonds social de développement s'est tenue le jeudi 17 octobre 2013 à 9h30 dans la salle de réunion du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC), sous la présidence de Monsieur Moncef FOLLAIN, Chef du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal et de M. Papa Birama THIAM, Directeur de l'Assistance Technique, Secrétariat Général de la Présidence de la République.

Etaient présents :

Ambassade de France :

- M. Moncef FOLLAIN, Chef du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) ;
- M. Thierry ALEXANDRE, Adjoint au Trésorier de France ;
- M. Paul-Antoine DECRAENE, Attaché de coopération Gouvernance locale, SCAC ;
- Mme Emmylou ROUSSEL, Chargée de mission FSD, Bureau des ONG, Pôle de la coopération non gouvernementale, SCAC ;
- Mme Seynabou SALL, Assistante-Gestionnaire, Pôle de la coopération non gouvernementale, SCAC.

Administration sénégalaise :

- M. Papa Birama THIAM, Directeur de l'assistance technique, Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- M. Ousmane Amadou NDIAYE, Chef de la Division Coopération et Partenariat, Direction de la Planification et de la Réforme, ministère de l'Education nationale ;
- M. Florian BREUIL, Chargé de mission, Cellule des Etudes et de la Planification, ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat ;
- M. Ousmane NDIAYE, Chargé de programmes, représentant du ministère de l'Economie et des finances ;

- M. Ibrahima Pierrot YATTE, Conseiller technique décentralisation et coopération, représentant du ministère de la Santé et de l'action sociale ;
- Mme Pauline LECOINTE, Conseiller technique, Direction de l'assistance technique, Secrétariat général de la Présidence de la République.

Représentant des élus locaux :

- M. Aly LO, Président de l'Union des associations des élus locaux (UAEL) ;
- M. Kalidou MASSALY, Association nationale des conseils ruraux.

Représentants des ONG :

- M. Boubacar SECK, Directeur exécutif du Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) ;
- M. Ricardo CARLOTTI, Coordinateur de la Plateforme des ONG européennes ;
- M. Mamadou FAYE, Président de la Plateforme des acteurs non étatiques.

M. Follain et M. Thiam ont respectivement remercié les membres du comité de leur présence à la première réunion du comité de sélection du nouveau dispositif du Fonds social de développement (FSD). La mobilisation des administrations, des élus et de la société civile traduit l'intérêt porté au dispositif.

Ils ont relevé l'évolution du dispositif FSD avec notamment la mobilisation d'une contrepartie technique et financière de l'Etat du Sénégal et une gouvernance impliquant davantage la Direction de l'assistance technique. La sélection des projets est soumise à deux comités consultatifs de sélection, l'un à Dakar pour les projets situés hors de la région naturelle de la Casamance, l'autre à Ziguinchor pour les projets mis en œuvre dans la région naturelle de la Casamance. Les nouveaux contours du dispositif FSD ont également été précisés, notamment :

- l'inéligibilité des projets exclusivement d'infrastructure ;
- l'ouverture d'un compte projet où sont versées les autres contreparties financières ;
- la mobilisation d'une contrepartie financière de 30% minimum.
- les valorisations sont examinées au cas par cas.

Mme Lecointe a ensuite présenté le nouveau dispositif du Fonds social de développement (présentation jointe en annexe 1) ainsi que les projets soumis au comité.

Association STAESSEN

Projet de réhabilitation et d'accompagnement pédagogique de la case des tout-petits de Rao

Le comité a souligné la pertinence du projet dans la mesure où :

- il s'inscrit dans les priorités du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) ;
- le secteur d'intervention dans la zone est pertinent ;
- l'association a développé des partenariats pertinents.

Le comité a néanmoins formulé les remarques suivantes :

- les activités proposées ne sont pas assez détaillées ;

- les compétences liées à la petite enfance étant transférées aux collectivités locales, le projet doit impliquer davantage la collectivité locale dans sa mise en œuvre ;
- les activités de renforcement de capacités ne sont pas assez développées ;
- dans un contexte où les délais de mise en œuvre des projets sont relativement courts, le comité s'est interrogé sur la capacité de l'association, particulièrement jeune, à mobiliser la contrepartie financière ;
- le projet propose de réhabiliter des locaux réceptionnés en 2006. La rapide dégradation des locaux démontre la difficulté du comité de gestion à pérenniser l'infrastructure. Le projet mériterait de s'orienter davantage vers le renforcement des capacités du comité de gestion afin d'en faire un véritable modèle pour le préscolaire.

En conclusion, le comité a émis un **avis défavorable** mais a invité l'association à retravailler le projet en se rapprochant de la collectivité locale, de l'ANPECTP et des ministériels sectoriels.

Collectivité locale de Taïba Ndiaye

Construction et équipement d'infrastructures scolaires dans l'école primaire élémentaire du village de Ndomor

Malgré l'intérêt suscité par le projet pour le comité, il a été fortement recommandé de réorienter ce projet en prenant en charge les aspects liés au déplacement de cette école pour des raisons de pollution des industries extractives et chimiques de la zone. A ce titre, le comité a instruit la cellule FSD à appuyer la collectivité locale afin de réorienter le projet, notamment en :

- recentrant les objectifs du projet ;
- précisant davantage les activités à mettre en œuvre ;
- renforçant les activités d'accompagnement des infrastructures scolaires. Dans ce cadre, des activités de sensibilisation à l'environnement mériteraient d'être développées en lien avec le contexte des industries extractives et chimiques voisines.

En conclusion, le comité a émis un **avis favorable sous réserve**.

Enda Graf Sahel

Projet de formation de conseillers en santé sexuelle

Le comité a souligné la qualité du document du projet proposé. Après plusieurs échanges entre les membres, le comité a émis un **avis défavorable**.

ONG ACDEV

Renforcement de l'accès à des soins de santé de qualité à moindre coût dans les quartiers démunis du district de Guédiawaye

Le comité a reconnu l'expérience de l'ONG ainsi que la pertinence du projet aussi bien au niveau du secteur que de la zone d'intervention.

Le comité a néanmoins formulé les remarques suivantes:

- les charges de fonctionnement très importantes qui ne permettent pas de garantir l'autonomisation de la structure à l'issue de l'appui sollicité ;
- l'ONG a déjà bénéficié d'un appui à la coopération française pour un projet similaire dans la localité.

En conclusion, le comité a émis un **avis défavorable**.

Association Village Pilote Sénégal

La formation professionnelle comme moyen d'accès aux services sociaux de base pour les jeunes de la rue

Après de nombreux échanges, les membres du comité ont relevé la pertinence du projet et la cohérence avec les politiques publiques en cours. Le comité a notamment souligné l'importance de la problématique des enfants de la rue, du secteur de la formation professionnelle et de la jeunesse et des perspectives d'autonomisation de la structure.

En conclusion, le comité a émis un **avis favorable**.

Association sénégalaise des membres de l'Ordre Souverain et Militaire de Malte
Rééducation fonctionnelle et convalescence

Le comité a salué la pertinence du projet qui présente un caractère innovant relativement aux aspects suivants :

- l'implantation du projet dans l'île de Gorée renforce son plateau médical technique ;
- les questions de la rééducation fonctionnelle et de convalescence des grands malades constituent un des points faibles du système sanitaire ;
- le projet est fortement soutenu par le ministère de la Santé.

En conclusion, le comité a émis un **avis favorable**.

Enda Graf Sahel

Lemateki – projet d'amélioration des conditions d'alimentation et de nutrition dans les écoles élémentaires de la région de Dakar

Le comité a souligné la pertinence et le caractère innovant du projet qui permet de relever considérablement la qualité de la nutrition des enfants scolarisés en banlieue de Dakar.

Le comité a néanmoins formulé les observations et recommandations suivantes :

- s'assurer que l'initiative de la Ville de Dakar ne cible pas les mêmes écoles que le projet Lemateki ;
- mettre en place des procédures garantissant une distribution effective du produit aux enfants ;
- préciser le modèle économique permettant à cette initiative d'être pérennisée à l'issue du soutien apporté par le FSD ;
- revoir la part des frais de fonctionnement.

En conclusion, le comité a émis un **avis favorable sous réserve**.

ONG Sahel 3000

Projet d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base dans les départements de Matam, Kanel et Ranérou (région de Matam)

Le comité a reconnu l'expérience de l'ONG ainsi que la pertinence du projet aussi bien au niveau du secteur que de la zone d'intervention.

Néanmoins la coopération française non gouvernementale étant déjà très présente dans ce secteur et dans cette région (le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement et la coopération décentralisée « Matam-Les Yvelines »), le comité a émis un **avis défavorable**.

Association du comité opérationnel de mise en œuvre de Ndiognick
Projet de construction et d'équipement d'une maternité rurale dans le village de Ndiognick

Le comité a souligné la pertinence du projet dans la mesure où :

- il intervient en milieu rural ;
- il répond à des besoins identifiés en partenariat avec la région médicale ;
- il contribue à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement en termes de santé en général et de santé de la mère et de l'enfant en particulier ;
- il inclut des activités relatives à la santé de la reproduction et la planification familiale ;
- le comité de santé qui mobilise une partie de la contrepartie financière permet de garantir la pérennité du projet

Le ministère de la Santé a renouvelé sa disponibilité à accompagner le projet.

En conclusion, le comité a émis un **avis favorable**.

Association PencumBambuk
Appui à la réalisation d'éco-latrines dans les écoles et Daaras de Koungheul

Le comité a souligné la pertinence du projet dans la mesure où il permet d'intervenir sur l'assainissement en milieu scolaire formel et informel et qu'il implique la direction régionale de l'assainissement.

Néanmoins le comité s'est interrogé sur les capacités techniques et financières de l'association et de l'aboutissement de ce projet, qui à ce stade, semble manquer de maturité.

En conclusion, le comité a émis un **avis défavorable**.

ONG Femme Enfance Environnement
Projet d'appui à l'éradication des abris provisoires

Le comité a souligné la pertinence du projet dans la mesure où il contribue à l'éradication des abris provisoires, une des priorités de la stratégie du ministère de l'Education. Néanmoins, le projet proposé se concentre sur la réalisation d'infrastructures. Compte tenu de l'expérience positive de cette association dans la région en termes de droits civiques des enfants, un accompagnement de la cellule FSD pourrait être proposé à l'association afin d'élaborer un projet plus global.

En conclusion, le comité a émis un **avis défavorable**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30.

Fait à Dakar, le

Le Directeur de l'Assistance technique



Le Chef du Service de Coopération
et d'Action Culturelle

